



Mairie de Conquereuil

Nombre de Membres :

en exercice: 15

présents : 13

votants : 13

**OBJET :**

**Tarifs de la  
restauration scolaire  
et règlement,**

CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Adressé à la S/Préfecture  
le :

Notifié ou Publié  
le :

## EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS

Le 1<sup>er</sup> juin 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de CONQUEREUIL, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de CONQUEREUIL sous la présidence de Monsieur Jacques POULAIN, Maire de la Commune de CONQUEREUIL.

Date de convocation : 25 mai 2021

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. POULAIN Jacques – Mme CAER Marie – M. VINOUBE Philippe – Mme BENARD Sylvie – M. BOUJU Joseph – M. FORTUN Luc – Mme BIGNON Sylvie – Mme CLERET Christelle – M. SALMON Sébastien – Mme DELETANG Fabienne – M. CORNU Vincent – Mme MOUSSEAU Madara – Mme MAISONNEUVE Agnès.

**ÉTAIENT ABSENTS :** M. CHAUSSEE Lucien et M. BEAUPERIN Jean.

**Secrétaire de séance :** Mme CAER Marie

Exposé de M. le Maire,

Par délibération en date du 4 mai 2021 le conseil municipal avait validé le principe de mettre en place un tarif différencié à la cantine tenant de quotients familiaux des familles.

La commission cantine s'est réunie dernièrement afin de proposer au conseil une tarification :

Quotients	0-400	401-600	601-800	801-950	951 et +
Nb Enfants	8	9	19	12	60
Nb Familles	5	4	14	6	44
1 <sup>ère</sup> Proposition celle de la Commission	2.40 €		3.20 €		3.95 €
2 <sup>ème</sup> Proposition	3.00 €		3.50 €		3.95 €

**Après en avoir débattu, le conseil municipal, décide à la majorité (10 voix pour et 1 abstention)**

→ De retenir la deuxième proposition de tarifs soit :

- 0-600 € à 3.00 €
- 601-950 € à 3.50 €
- 951 et plus à 3.95 €

**Puis décide à la majorité (1 abstention) ce qui suit :**

→ Entérine le principe qui dit que les familles qui ne fourniraient pas leur QF se verraient attribuer le tarif maximum soit 3.95 €/repas.

→ Le repas réservé et non pris (sans prévenir la mairie et sauf maladie) sera facturé et majoré de **1€ supplémentaire**.

→ Le repas pris mais sans réservation préalable auprès de la mairie sera facturé et majoré de **1 € supplémentaire**.

→ De conserver le tarif adulte à 6.15 €,

→ De supprimer le tarif « repas occasionnels »,

pour copie conforme,  
Le Maire,  
Jacques POULAIN

